

ESPACES NATURELS - CADRE DE VIE



ÉPINAY-SOUS-SÉNART

Revaloriser les berges de l'Yerres

La commune d'Épinay-sous-Sénart et le CAUE de l'Essonne s'associent dans la réflexion engagée autour du patrimoine naturel et vernaculaire de proximité de la ville. Avec l'objectif de trouver une cohérence entre protection et évolution du territoire.



Visite de lancement avec le comité technique restreint.

Action menée en 2022-2024

3 rue des Mazières Clos de l'Agora 91000 - EVRY-COURCOURONNES Tél.: 01 60 79 35 44 Courriel: caue91@caue91.asso.fr Les partenaires :









CDNPS

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

CODEV, Renard

Associations et instances citoyennes

Le point de départ

La commune d'Épinay-sous-Sénart contacte le CAUE en 2022 à la suite de l'abattage de la peupleraie dans la vallée de l'Yerres. Cette disparition de la peupleraie des années 70 interroge les habitants et les services de l'État sur les transformations du paysage de ce site classé. Il

est également question de la révision du PLU et de ses documents réglementaires qui doivent être actualisés afin de cadrer les évolutions du secteur pour les prochaines années, un espace naturel cerné par des franges urbaines denses.

L'objectif de la mission CAUE à Épinay-sous-Sénart

La mission du CAUE s'est structurée autour de 3 axes principaux :

- définir les motifs paysagers communs,
- identifier les secteurs d'aménagement,
- aborder les transformations du paysage par la gestion du végétal et de ses formes.

L'accompagnement avait pour objectif notamment de replacer le site classé des berges de l'Yerres dans un ensemble plus large afin de le reconnecter aux territoires qui le bordent. D'envisager ce site comme une ressource paysagère, esthétique, pittoresque, de loisirs et du cadre de vie pour l'ensemble des habitants.



L'abattage de la peupleraie a permis de réouvrir le paysage et de révéler une cariçaie.

Le déroulé

Plusieurs documents permettaient de cadrer les orientations de gestion du site mais peu sur l'aménagement. Conscient de l'enjeu de ce site naturel en bord d'un site très urbain, la commune souhaitait conduire un projet qui respecte le site. Pour cela, il s'agissait de co-construire un document avec l'ensemble des acteurs.

La démarche a alors débuté par une première visite sur site avec l'ensemble des acteurs, services de l'État, associations environnementales, syndicats mixtes, collectivités afin de dresser collectivement un diagnostic dégageant les invariants et éléments remarquables du site.

En parallèle, un questionnaire a été transmis aux Spinoliens afin de recueillir leurs besoins selon les trois axes du projet: biodiversité, usages et agriculture urbaine. Ce questionnaire a permis notamment d'articuler les enjeux des usagers et du comité technique et de les redéfinir: biodiversité, social, pédagogie et proximité.

Puis, les élus ont dégagé trois ambitions pour ce projet :

- Reconquérir les franges du site classé,
- Diversifier les milieux,
- Esquisser la ceinture verte spinolienne.

Pour la suite de la démarche, 3 sites pilotes ont été identifiés permettant d'illustrer la diversité des situations paysagères et urbaines pour y appliquer les 3 ambitions. Ces sites ont été la base d'un atelier avec les habitants et usagers afin de décliner les ambitions en pistes de projet. Les pistes



Les marqueurs patrimoniaux des berges spinoliennes de Yerres.

de projet ont ensuite été vérifiées sur site avec le comité de projet restreint et ont permis de définir un schéma global valant plan-programme de l'ensemble des berges en vue de préparer l'appel d'offre.

L'accompagnement a permis d'élaborer deux documents :

- L'un à vocation pédagogique, une cartographie du patrimoine naturel et vernaculaire, avec les caractéristiques du site,
- Un document cadre, permettant de synthétiser les éléments de programme et d'intégrer les éléments dans le PLU et les autres projets en cours.

En 2024, les études se poursuivent avec une mission de conception

menée par une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes et d'arboriculteurs.

Cette mission de conception se décline en 3 phases :

- Investigation et diagnostic, début 2024,
- Plan directeur et stratégique, dont la restitution a lieu en juin 2024,
- Plan d'actions prioritaires pour septembre 2024, avec présentation aux habitants.

CAUE+

- Arpenter le territoire
- Sensibiliser
- Mener un diagnostic paysager
- Co-construire avec les partenaires



